



Place de la Mairie • 84220 Joucas
T : 04 90 05 78 00 • F : 04 90 05 77 80
E : contact@joucas.fr
www.joucas.fr

CONVENTION D'UTILISATION DU MATERIEL COMMUNAL

ENTRE : Monsieur le Maire de la commune de JOUCAS

D'une part

ET :

D'autre part

Madame, Monsieur,

Ou Association

matériel communal.

sollicitant l'autorisation d'utiliser le

**IL A ETE CONVENU UN DROIT PRECAIRE D'UTILISATION ACCORDE AUX
CONDITIONS SUIVANTES :**

1 / DESIGNATION DU MATERIEL

| Désignation | Nombre | Désignation | Nombre |
|----------------|--------|-----------------|--------|
| CHAISES | | PLATEAUX | |
| TABLES | | TRETEAUX | |

DATE D'ENLEVEMENT :.....

DATE DE

RETOUR :.....

2 / CONDITIONS D'UTILISATION DU MATERIEL

L'organisateur s'engage à utiliser le matériel ci-dessus désigné, à l'exception de tout autre, à le rendre en parfait état de propreté.

Le retrait et le retour du matériel, sous 48 heures, devra se faire impérativement **à 8 heures ou 13 heures 30 à l'ancien garage municipal du lundi au vendredi.**

En cas de retour ou retrait hors de ces horaires et hors des heures de travail de l'agent technique, une facturation d'un montant de 30 € sera effectuée à l'encontre du demandeur.

3/ PRIX

Le présent droit d'utilisation est accordé à titre gratuit à
Moyennant le règlement d'une caution de 200 € sous forme de chèque à l'ordre du trésor public en garantie des dommages éventuels ou de non restitution du matériel à la date indiquée.

4/ DELIVRANCE DU MATERIEL

La délivrance du matériel ne sera effective que sur présentation de la présente convention à l'agent technique dûment approuvée par le Maire ou son représentant.

A JOUCAS le

Le Demandeur,

Le Maire,

| ENLEVEMENT DU MATERIEL | | | |
|-------------------------------|--|--------------------------|--|
| Date | | L'agent municipal | |
| Heure | | Le preneur | |
| RETOUR DU MATERIEL | | | |
| Date | | L'agent municipal | |
| Heure | | Le preneur | |

Référence du chèque de caution :

Date de restitution :